

République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

Loi

L/2019/N°0.054- - 27 JAN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (AGISSANT A TITRE D'ADMINISTRATEURS DE LA FACILITE D'APPUI A LA TRANSITION) (PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ZONES SPECIALES DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE (PDZTA -BK) Pour un Montant de Trois Millions Six Cent Quatre-Vingt Dix Mille Unités de Compte (3.690.000 UC)

N°DU PROGRAMME : P-GN-AAO-023

N°DU PRET : 5900150002701

L'Assemblée Nationale

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mardi 24 décembre 2019, a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement (agissant à titre d'Administrateurs de la facilité d'appui à la transition) (Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-industrielle (PDZTA -BK) Pour un Montant de Trois Millions Six Cent Quatre-vingt Dix Mille Unités de Compte (3.690.000 UC).

N°du Programme : P-GN-AAO-023

N°du Prêt : 5900150002701

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au journal officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 24 DEC 2019

Pour la plénière

Le Secrétaire de Séance

Le 3^{ème} Secrétaire Parlementaire



Honorable Bakary DIAKITE

Le Président de Séance



Claude Kory KONDIANO